

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2023
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Province de Québec,

Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets,

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets tenue par visioconférence, ce 19^e jour de décembre 2023, à 19 h, et à laquelle sont présents :

MEMBRES PARENTS

M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente;
M^{me} Karine Boivin;
M. Éric Simard;
M^{me} Annie Girard;

MEMBRES DU PERSONNEL

M^{me} Marie-Claude Tremblay;
M^{me} Esther Côté;
M^{me} Audrey Piquette;
M^{me} Chantale Simard;

MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

M. Pierre Lavoie;
M^{me} Marie-Eve Sasseville;
M^{me} Maryse Perron Chartier;

assistés de M. Patrice Boivin, directeur général, et de M^e Annie Tremblay, secrétaire générale.

Absences : M. Jérémie Gagnon, membre du personnel;
M^{me} Marie-Pier Létourneau, vice-présidente et membre parent;
M. Daniel Gauthier, membre de la communauté.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Les administrateurs ayant tous reçu l'avis de convocation envoyé par courriel le 14 décembre 2023 et le quorum étant constaté, la réunion est déclarée ouverte.

2. Mot de bienvenue

M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente, souhaite la bienvenue à tous les membres.

CA-0527-12-23

3. Adoption de l'ordre du jour

L'assemblée dispense la présidente de faire la lecture de l'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Audrey Piquette et RÉSOLU unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

4. Vérification des conflits d'intérêts potentiels

M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente, vérifie si certains membres ont un conflit d'intérêts à signaler concernant l'un des points à l'ordre du jour. Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

5. Période de questions accordée au public

Il n'y a pas de questions.

6. Rapports des comités du conseil d'administration**6.1. Comité de vérification**

Il n'y a rien à signaler.

6.2. Comité des ressources humaines

Il n'y a rien à signaler.

6.3. Comité de gouvernance et d'éthique

Il n'y a rien à signaler.

6.4. Membre siégeant au CA du Cégep de Saint-Félicien

Il n'y a rien à signaler.

7. Présentation ou information au conseil d'administration**7.1. Présentation et dépôt du rapport financier au 30 juin 2023**

La présentation et le dépôt des états financiers 2022-2023 ont été effectués par M. Vincent Duguay de la firme comptable Mallette, auditeur indépendant, au comité de vérification du 4 décembre 2023.

Le rapport financier 2022-2023 officiel, portant la signature électronique 5855616024, a été expédié au ministère de l'Éducation du Québec le 18 octobre 2023.

Les dépenses du passé générées par l'application rétroactive de la nouvelle norme comptable sur les « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations » (OMHS) ont été comptabilisées par un redressement de l'excédent accumulé. Cependant, puisque le gouvernement s'est engagé à subventionner la valeur des obligations liées à la mise hors service des immobilisations ayant pris naissance avant le 1^{er} avril 2022 ainsi que les sommes requises afin de pourvoir aux révisions de ces obligations et aux dépenses de désactualisation et d'indexation liées à ces obligations seulement à partir de cette même date, la majeure partie des revenus liés à ces dépenses, soit 25 855 295 \$ a plutôt été comptabilisée seulement dans l'état des résultats au 30 juin 2023 et a ainsi contribué à générer un surplus de 22 307 255 \$.

Les résultats aux états financiers sont de 22 307 254,81 \$ (surplus) et les surplus accumulés de 3 599 565,25 \$ se détaillent comme suit :

Valeur comptable nette des terrains :	994 350,15 \$
Surplus accumulé pour fins d'appropriation :	2 605 215,10 \$
TOTAL	3 599 565,25 \$

8. Agenda de consentement

Il n'y a rien à signaler.

9. Dossiers retirés de l'agenda de consentement (le cas échéant)

Aucun dossier n'a été retiré de l'agenda de consentement pour être discuté par les administrateurs.

10. Dossiers nécessitant une décision

10.1. Approbation concernant l'affectation des surplus 2022-2023 des établissements

ATTENDU l'article 96.24 de la LIP qui stipule qu'à la fin de chaque exercice financier, les surplus de l'école, le cas échéant, deviennent ceux du centre de services scolaire, mais que toutefois, le centre de services scolaire peut, pour l'exercice financier suivant, porter au crédit de l'école ou au crédit d'un autre établissement d'enseignement ces surplus, en tout ou en partie, si le comité de répartition des ressources en fait la recommandation et que le conseil d'administration y donne suite;

ATTENDU l'article 110.13 de la LIP qui stipule que l'article 96.24 s'applique également aux centres;

ATTENDU que le déficit des écoles s'élève à 585 480 \$ pour 2022-2023, que le surplus des centres de la formation générale des adultes s'élève à 1 064 589 \$ et que le déficit du centre de la formation professionnelle, incluant le Service aux entreprises, s'élève à 196 985 \$;

ATTENDU que certains établissements sont en surplus et d'autres en déficit;

ATTENDU que le budget initial 2023-2024 est déficitaire de 888 382 \$;

ATTENDU que la limite d'appropriation des surplus accumulés, en tenant compte des surplus au 30 juin 2022, se situe à 665 346 \$ pour 2023-2024;

ATTENDU qu'une demande a été faite auprès du MEQ afin d'obtenir une autorisation d'adopter un budget pour 2023-2024 qui prévoit un déficit qui excède 223 036 \$ la limite d'appropriation des surplus cumulés;

ATTENDU les écoles dont les résultats sont déficitaires;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité de répartition des ressources le 31 octobre 2023 et sa recommandation à l'effet que les surplus des établissements deviennent ceux du Centre de services scolaire pour l'année 2022-2023;

En conséquence,

CA-0528-12-23

il est PROPOSÉ par M. Pierre Lavoie et RÉSOLU unanimement :

QUE les surplus 2022-2023 des établissements deviennent ceux du centre de services scolaire.

ADOPTÉ

11. Affaires nouvelles

Il n'y a rien à signaler.

12. Prochaine séance

La prochaine réunion régulière aura lieu le 20 février 2024, à 19 h, au Centre administratif de Roberval.

13. Levée de la séance

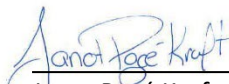
CA-0529-12-23

Il est PROPOSÉ par M^{me} Karine Boivin et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit levée à 19 h 41.

ADOPTÉ

La présidente,


Janot Pagé Kroft

La secrétaire générale,


Annie Tremblay, avocate